

Winchester Industrial Service V. Parbst & Søn

3000 Helsingør

Date d'émission 08.05.2024, Révision 08.05.2024

Version 2.0. Remplace la version: 1.0

Page 1 / 12

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**

**1.1 Identificateur de produit**

**CARTRIDGES - FOR TOOLS, BLANK or CARTRIDGES, POWER DEVICES**

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

**1.2.1 Utilisations pertinentes**

Cartouches pour outils

**1.2.2 Utilisations déconseillées**

Aucun connu.

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

**Société**

Winchester Industrial Service V. Parbst & Søn  
41 Borsholmvej  
3000 Helsingør / DENMARK  
Téléphone + 45 49 76 54 00  
Téléfax + 45 49 76 54 20  
Site internet www.parbst.dk  
E-mail winchester@parbst.dk

**Fabricant**

MSDS Control Group Olin Brass and Winchester, Inc.  
600 Powder Mill Road  
East Alton, IL 62024-1273 / USA  
Téléphone +1 618-258-3534  
Téléfax +1 618-258-3393  
Site internet www.winchester.com  
E-mail 8gauge@olin.com

**Secteur informatif**

**Informations techniques**

winchester@parbst.dk

**Fiche de Données de Sécurité**

sdb@chemiebuero.de (Pas d'envoi de fiches de données de sécurité)

Les fiches de données de sécurité sont disponibles auprès du fournisseur.

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

**Organe consultatif**

ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

**2.1 Classification de la substance ou du mélange [RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008]**

Expl. 1.4: H204 Danger d'incendie ou de projection.  
Repr. 1A: H360Df Peut nuire au fœtus. Susceptible de nuire à la fertilité.  
Acute Tox. 3: H301+H311 Toxique par ingestion ou par contact cutané.  
Acute Tox. 4: H332 Nocif par inhalation.  
Aquatic Chronic 2: H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Winchester Industrial Service V. Parbst & Søn  
3000 Helsingør

Date d'émission 08.05.2024, Révision 08.05.2024

Version 2.0. Remplace la version: 1.0

Page 2 / 12

## 2.2 Éléments d'étiquetage

Le produit doit être marqué selon le règlement (CE) N°1272/2008 (CLP).

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

DANGER

Contient:

Trinitrate de glycérol

2,4,6-trinitro-m-phénylate de plomb

Mentions de danger

H204 Danger d'incendie ou de projection.

H360Df Peut nuire au fœtus. Susceptible de nuire à la fertilité.

H301+H311 Toxique par ingestion ou par contact cutané.

H332 Nocif par inhalation.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P250 Éviter les abrasions/les chocs/les frottements/...

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P370+P380 En cas d'incendie: évacuer la zone.

P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans un centre agréé selon la réglementation locale/nationale.

## 2.3 Autres dangers

Dangers pour la santé

Les composants contenus peuvent nuire à l'homme, mais ils sont encapsulés hermétiquement dans le produit et ne peuvent pas être libérés.

Ne contient pas de substances aux propriétés perturbant le système endocrinien.

Dangers pour l'environnement

Ne contient pas de matières PBT ou vPvB.

## RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

### 3.1 Substances

Non applicable

### 3.2 Mélanges

Le produit est un mélange.

Conc. [%]	Substance
20 - < 90	Nitrate de cellulose CAS: 9004-70-0, EINECS/ELINCS: 682-719-5, EU-INDEX: 603-037-00-6 GHS/CLP: Expl. 1.1: H201
3 - < 15	Trinitrate de glycérol CAS: 55-63-0, EINECS/ELINCS: 200-240-8, EU-INDEX: 603-034-00-x GHS/CLP: Acute Tox. 2: H300 H310 H330 - STOT RE 2: H373 - Aquatic Chronic 2: H411 - Unst. Expl.: H200
3 - 6	2,4,6-trinitro-m-phénylate de plomb CAS: 15245-44-0, EINECS/ELINCS: 239-290-0, EU-INDEX: 609-019-00-4 GHS/CLP: Unst. Expl.: H200 - Repr. 1A: H360Df - Acute Tox. 4: H302 H332 - STOT RE 2: H373 - Aquatic Acute 1: H400 - Aquatic Chronic 1: H410

Commentaire relatif aux composants

Pour le texte intégral des mentions H: voir la SECTION 16.

Les composants dangereux contenus ne peuvent pas être libérés lors d'une utilisation conforme aux fins.

Winchester Industrial Service V. Parbst & Søn  
3000 Helsingør

Date d'émission 08.05.2024, Révision 08.05.2024

Version 2.0. Remplace la version: 1.0

Page 3 / 12

#### RUBRIQUE 4: Premiers secours

##### 4.1 Description des mesures de premiers secours

Indications générales	Les mesures s'appliquent uniquement au produit endommagé.
Après inhalation	Assurer un apport d'air frais. En cas de malaises, se rendre chez le médecin.
Après contact cutané	En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau et au savon. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
Après contact avec les yeux	En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
Après ingestion	Appeler aussitôt un médecin.

##### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun connu.

##### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.  
Transmettre cette fiche au médecin.

#### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

##### 5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié	mousse, produits extincteurs en poudre, eau pulvérisée, dioxyde de carbone
Agent d'extinction non approprié	jet d'eau

##### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque de formation de produits de pyrolyse toxiques.  
Des cartouches éclatantes peuvent être projetées à toute volée du foyer de l'incendie.  
Oxyde d'azote (NOx).

##### 5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.  
Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

##### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Les mesures s'appliquent uniquement au produit endommagé.  
Mettre les personnes en sûreté.  
Utiliser un équipement de protection individuelle (gants de protection, masque anti-poussière approprié).

##### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

##### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser mécaniquement.  
Eviter le dégagement de poussières.  
Le produit absorbé est à éliminer conformément à la réglementation en vigueur.

##### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les SECTION 8+13

Winchester Industrial Service V. Parbst & Søn

3000 Helsingør

Date d'émission 08.05.2024, Révision 08.05.2024

Version 2.0. Remplace la version: 1.0

Page 4 / 12

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.

Manipuler avec précaution - éviter chocs et frottements.

Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation

Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Avant les pauses et avant de quitter le travail, se laver les mains.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Ne pas stocker avec des matières combustibles.

Ne pas stocker avec des agents oxydants.

Stocker conformément à la réglementation nationale

Conserver dans un endroit bien ventilé.

Tenir à l'abri des échauffements/surchauffes.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir l'information de produit.

## RUBRIQUE 8: Contrôle de l'exposition / protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Composants possédants une valeur limite d'exposition (FR)

Substance
Trinitrate de glycérol
CAS: 55-63-0, EINECS/ELINCS: 200-240-8, EU-INDEX: 603-034-00-x
VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 0,1 ppm, 1 mg/m <sup>3</sup> , TMP(n°): 72

#### Composants possédants une valeur limite d'exposition EU (2004/37/EG)

Substance / CE VALEURS LIMITES
Trinitrate de glycérol
CAS: 55-63-0, EINECS/ELINCS: 200-240-8, EU-INDEX: 603-034-00-x
8 heures: 0,01 ppm, 0,095 mg/m <sup>3</sup> , skin
Court terme (15 minutes): 0,02 ppm, 0,19 mg/m <sup>3</sup>

### 8.2 Contrôles de l'exposition

**Indications complémentaires sur la configuration des installations techniques** Assurer une ventilation du poste de travail adéquate.

**Protection des yeux** Lunettes assurant une protection complète des yeux. (EN 166:2001)

**Protection des mains** Gants en cuir.  
Les indications sont données à titre de recommandations. Pour de plus amples informations, veuillez vous adresser au fournisseur de gants.

**Protection corporelle** Non indispensable sous des conditions normales.

**Divers** Non applicable

**Protection respiratoire** Non indispensable sous des conditions normales.

**Risques thermiques** Pas d'information disponible.

**Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement** Se conformer aux réglementations environnementales applicables limitant les rejets dans l'air, l'eau et le sol.

Winchester Industrial Service V. Parbst & Søn  
3000 Helsingør

Date d'émission 08.05.2024, Révision 08.05.2024

Version 2.0. Remplace la version: 1.0

Page 5 / 12

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Cartouche
Forme	solide
Couleur	Non déterminé
Odeur	inodore
Seuil olfactif	Non applicable
Valeur du pH	Non applicable
Valeur du pH [1%]	Non applicable
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition [°C]	Non applicable
Point d' éclair [°C]	Non applicable
Inflammabilité	Non applicable
Limite inférieure d'explosion	Non applicable
Limite supérieure d'explosion	Non applicable
Propriétés comburantes	Non
Pression de vapeur/pression de gaz [kPa]	Non applicable
Densité [g/cm <sup>3</sup> ]	Non déterminé
Densité relative	Non déterminé
Densité de versement [kg/m <sup>3</sup> ]	Non applicable
Solubilité dans l'eau	insoluble
Solubilité autres solvants	Pas d'information disponible.
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non applicable
Viscosité cinématique	Non applicable
Densité de vapeur relative	Non applicable
Point de fusion [°C]	Non déterminé
Température d'auto-inflammation [°C]	Non applicable
Temp. de décomposition [°C]	Non applicable
Caractéristiques des particules	Non applicable

### 9.2 Autres informations

Aucun

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Aucun risque connu lors d'une utilisation conforme aux fins.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions environnementales normales (température ambiante).

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Sous l'effet de coups/de pression : risque d'explosion

Winchester Industrial Service V. Parbst & Søn

3000 Helsingør

Date d'émission 08.05.2024, Révision 08.05.2024

Version 2.0. Remplace la version: 1.0

Page 6 / 12

#### 10.4 Conditions à éviter

Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation  
Éviter le chocs et le frottement.  
Fort échauffement.  
Dommages physiques aux conteneurs ; cartouches peuvent exploser si l'affaire est percé.

#### 10.5 Matières incompatibles

Voir la SECTION 10.3.

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Es can d'incendie: voir paragraphe 5.  
Vapeurs/gaz toxiques.  
Composés métalliques toxiques.

Winchester Industrial Service V. Parbst & Søn  
3000 Helsingør

Date d'émission 08.05.2024, Révision 08.05.2024

Version 2.0. Remplace la version: 1.0

Page 7 / 12

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité orale aiguë

Produit

ATE-mix, oral, 248 mg/kg

Substance

Trinitrate de glycérol, CAS: 55-63-0

LD50, oral, rat, 105 mg/kg (IUCLID)

#### Toxicité dermale aiguë

Produit

ATE-mix, dermique, 250 mg/kg

Substance

Trinitrate de glycérol, CAS: 55-63-0

LD50, dermique, lapin, > 280 mg/kg (IUCLID)

#### Toxicité aiguë par inhalation

Produit

ATE-mix, inhalatoire (poussière), 2,46 mg/L

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Corrosion cutanée/irritation cutanée** En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée** En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique** En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée** En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Mutagénèse** En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité sur la reproduction** Peut nuire au fœtus.  
Susceptible de nuire à la fertilité.  
Méthode de calcul

**Cancérogénèse** En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration** En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Remarques générales

Il n'existe pas de données toxicologiques concernant l'ensemble du produit.

### 11.2 Informations sur les autres dangers

**11.2.1 Propriétés perturbant le système endocrinien** Ne contient pas de substances aux propriétés perturbant le système endocrinien.

**11.2.2 Autres informations** Aucun

Winchester Industrial Service V. Parbst & Søn

3000 Helsingør

Date d'émission 08.05.2024, Révision 08.05.2024

Version 2.0. Remplace la version: 1.0

Page 8 / 12

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

Substance
Trinitrate de glycérol, CAS: 55-63-0
LC50, (96h), Lepomis macrochirus, 1,38 mg/l (IUCLID)
EC50, (48h), Daphnia magna, 46 - 55 mg/l (IUCLID)

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Comportement dans les compartiments de l'environnement	Non déterminé
Comportement dans les stations d'épuration	Non déterminé
Biodégradabilité	Non applicable

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'information disponible.

### 12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Inclassables de PBT ou de VPVB sur base de toutes les informations disponibles.

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Ne contient pas de substances aux propriétés perturbant le système endocrinien.

### 12.7 Autres effets néfastes

Données écologiques de produit complet ne sont pas disponibles.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Les résidus de produits sont à éliminer dans le respect de la directive en matière de déchets 2008/98/CE ainsi que selon les réglementations nationales et régionales. Un code de nomenclature selon le Catalogue européen des déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car une classification n'est permise qu'après l'indication des fins d'utilisation par le consommateur.

#### Produit

Éliminer comme déchet dangereux.  
Éliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.

#### Catalogue européen des déchets (recommandé)

160401\* déchets de munitions

#### Emballage non nettoyé

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.

#### Catalogue européen des déchets (recommandé)

150101

Winchester Industrial Service V. Parbst & Søn  
3000 Helsingør

Date d'émission 08.05.2024, Révision 08.05.2024

Version 2.0. Remplace la version: 1.0

Page 9 / 12

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

**14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

Transport routier vers ADR/RID 0014

Transport fluvial (ADN) 0014

Transport maritime selon IMDG 0014

Transport aérien selon IATA 0014

**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

Transport routier vers ADR/RID CARTOUCHES À BLANC POUR ARMES DE PETIT CALIBRE

- Code de classification 1.4S

- Etiquettes de danger



- ADR LQ 5 kg

- ADR 1.1.3.6 (8.6) Catégorie de transport (Code de restriction en tunnels) 4 (E)

Transport fluvial (ADN) CARTOUCHES À BLANC POUR ARMES DE PETIT CALIBRE

- Code de classification 1.4S

- Etiquettes de danger



Transport maritime selon IMDG Cartridges for tools, blank

- EMS F-B, S-X

- Etiquettes de danger



- IMDG LQ 5kg

Transport aérien selon IATA Cartridges for tools, blank

- Etiquettes de danger



**14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

Transport routier vers ADR/RID 1

Transport fluvial (ADN) 1

Transport maritime selon IMDG 1.4 S

Transport aérien selon IATA 1.4 S

Winchester Industrial Service V. Parbst & Søn  
3000 Helsingør

Date d'émission 08.05.2024, Révision 08.05.2024

Version 2.0. Remplace la version: 1.0

Page 10 / 12

#### 14.4 Groupe d'emballage

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

Transport routier vers ADR/RID oui

Transport fluvial (ADN) oui

Transport maritime selon IMDG MARINE POLLUTANT

Transport aérien selon IATA oui

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Indication correspondante aux sections 6 à 8.

#### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Pas d'information disponible.

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

**PRESCRIPTIONS DE CEE** 2008/98/CE (2000/532/CE); 2010/75/UE; 2004/42/CE; (CE) 648/2004; (CE) 1907/2006 (REACH); (UE) 1272/2008; 75/324/EWG ((CE) 2016/2037); (UE) 2020/878; (UE) 2016/131; (UE) 517/2014; (UE) 2019/1148; (UE) 2019/1021, (UE) 2023/707

- **Commentaire relatif aux composants** Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation-SVHC).

- **annexe XIV (REACH)** Le produit ne contient pas  $\geq 0,1$  % de substances soumises à autorisation selon l'annexe XIV du Règlement (CE) 1907/2006 (REACH)

- **annexe XVII (REACH)** Le produit contient  $\geq 0,1$  % de substances faisant l'objet des restrictions suivantes selon l'annexe XVII du Règlement (CE) 1907/2006 (REACH) 30, 63, 72, 75  
Le produit ne fait pas l'objet de restrictions selon l'annexe XVII du Règlement (CE) 1907/2006 (REACH)

**RÈGLEMENTS DE TRANSPORT** ADR (2023); IMDG-Code (2023, 41. Amdt.); IATA-DGR (2024)

**RÈGLEMENTATIONS NATIONALES (FR):** Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France 2016.

- **Observer les restrictions d'emploi** Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux jeunes.  
Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux femmes enceintes ou qui allaitent.

- **VOC (2010/75/CE)** 0%

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Non applicable

Winchester Industrial Service V. Parbst & Søn

3000 Helsingør

Date d'émission 08.05.2024, Révision 08.05.2024

Version 2.0. Remplace la version: 1.0

Page 11 / 12

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### 16.1 Mentions de danger (SECTION 3)

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.  
H302+H332 Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.  
H360Df Peut nuire au fœtus. Susceptible de nuire à la fertilité.  
H200 Explosif instable.  
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
H300+H310+H330 Mortel par ingestion, par contact cutané ou par inhalation.  
  
H201 Explosif; danger d'explosion en masse.

### 16.2 Abréviations et acronymes:

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route  
RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses  
ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure  
ATE = acute toxicity estimate  
CAS = Chemical Abstracts Service  
CLP = Classification, Labelling and Packaging  
DMEL = Derived Minimum Effect Level  
DNEL = Derived No Effect Level  
EC50 = Median effective concentration  
ECB = European Chemicals Bureau  
EEC = European Economic Community  
EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
EL50 = Median effective loading  
ELINCS = European List of Notified Chemical Substances  
EmS = Emergency Schedules  
GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals  
IATA = International Air Transport Association  
IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous Chemicals in Bulk  
IC50 = Inhibition concentration, 50%  
IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods  
IUCLID = International Uniform Chemical Information Database  
IVIS = In vitro irritation score  
LC50 = Lethal concentration, 50%  
LD50 = Median lethal dose  
LC0 = lethal concentration, 0%  
LOAEL = lowest-observed-adverse-effect level  
LL50 = Median lethal loading  
LQ = Limited Quantities  
MARPOL = International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships  
NOAEL = No Observed Adverse Effect Level  
NOEC = No Observed Effect Concentration  
PBT = Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance  
PNEC = Predicted No-Effect Concentration  
REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals  
STP = Sewage Treatment Plant  
TLV@TWA = Threshold limit value – time-weighted average  
TLV@STEL = Threshold limit value – short-time exposure limit  
VOC = Volatile Organic Compounds  
vPvB = very Persistent and very Bioaccumulative

### 16.3 Autres informations

#### Méthode de classification

Expl. 1.4: H204 Danger d'incendie ou de projection. (Méthode de calcul)  
Repr. 1A: H360Df Peut nuire au fœtus. Susceptible de nuire à la fertilité. (Méthode de calcul)  
Acute Tox. 3: H301+H311 Toxique par ingestion ou par contact cutané. (Méthode de calcul)  
Acute Tox. 4: H332 Nocif par inhalation. (Méthode de calcul)  
Aquatic Chronic 2: H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. (Méthode de calcul)

#### Positions modifiées

Aucun

Winchester Industrial Service V. Parbst & Søn

3000 Helsingør

Date d'émission 08.05.2024, Révision 08.05.2024

Version 2.0. Remplace la version: 1.0

Page 12 / 12

Copyright: Chemiebüro®